



Fédération Française des Curistes Médicalisés

F.F.C.M - Association Loi de 1901 agréée par le Ministère de la Santé

Membre fondateur de l'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé - U.N.A.A.S.S (France Assos Santé)

Siège social : 2, rue des frères Rodriguez - 72700 Allonnes

☎ 06-83-27-22-80 📧 ffcmcuristes1@gmail.com

<https://ffcm-curistes.wixsite.com/ffcm>

Le Président;

Ancien Administrateur des Thermes Nationaux;

Ancien Administrateur de la CPAM de la Sarthe.

À : **Madame Odile RAMES**
DHOSPI
S/C Mme Nadine DELVAUX
C.N.A.M, 26/50, Ave du Pr. André Lemierre
75986 PARIS CEDEX 20

Objet : Nouvelle sollicitation de la réponse promise à la FFCM par la CPNT du 24/11/2021 à propos de l'escroquerie massive évaluée par la FFCM et relative au forfait de Surveillance Médicale Thermale (STH), incomplètement exécuté mais entièrement rétribué par l'Assurance Maladie (par courriel du 17/04/2023).

Le 17 Avril 2023

Bonjour Madame RAMES.

Nous continuons à élaborer les différents dossiers que nous envisageons de transmettre au secrétariat de la Commission Paritaire Nationale du Thermalisme (CPNT) au plus tard le 10 Mai prochain pour être traités par la CPNT prévue le 13 juin 2023.

Parmi les sujets retenus, celui de l'escroquerie massive portant sur **plusieurs dizaines de millions d'euros** dont est victime l'Assurance Maladie (et donc l'ensemble des cotisants de France), continue à retenir toute notre attention.

Il s'agit comme vous le savez, de la combine répétée par nombre de médecins thermaux qui déclarent avoir remplis la totalité du forfait de surveillance médicale thermale (STH), alors qu'ils n'effectuent que **deux**, voire **une seule** visite au lieu des **trois** visites médicales réglementaires durant la cure.

Or, l'Assurance Maladie a affirmé que notre évaluation du préjudice de cette escroquerie n'était pas fondée et nous avait promis en conséquence, une réponse visant à démontrer notre prétendue erreur, selon le compte-rendu de la CPNT du **24/11/2021** (Cf. page 5).

Un an et demi plus tard, il nous semble que le **respect** de la **loyauté** des débats, la **gravité** de cette affaire et les **25 ans** de **relations suivies** entre l'Assurance Maladie et la FFCM, méritent que nous nous recevions **avant le 10 Mai 2023**, cette réponse détaillée **promise** par vos services.

Dans cet espoir, je vous prie, chère Madame le Dr. RAMES, d'agréer mes cordiales salutations.

Pour la FFCM, le président,

M. Jean-Pierre GROUZARD

